



CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 12/03/2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi douze mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Président.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°2 - Compte administratif 2018 CCAS

Présents :

M DEZALOS Christian **Maire**

Mme MANDEIX Catherine **Vice-présidente**

Mme JOURNE-LHERISSON Michèle, Mme LEBEAU Françoise **Adjointes**

M JACQUIN Henri, Mme LABADIE Annie, Mme LASSORT Colette, Mme PERTHUIS Nicole **Conseillers Municipaux**

M BAQUÉ Lucien, Mme COUSINET Chantal, M DUMON Christian, Mme JUILLIA Jacqueline, Mme MENDES Patricia, Mme RYCKWAERT Colette **Désignés**

Absents excusés :

M OURABAH Nino (donne pouvoir à Mme LEBEAU Françoise), Mme MAHAIE Maria (donne pouvoir à Mme MANDEIX Catherine)

Mme MEYRAT Liliane (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	017
Nombre de membres en exercice :	017
Nombre de membres présents :	014
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Mme Nicole PERTHUIS**

FI N° 2019 - 24 - 002

I - Exposés des motifs

M. DÉZALOS Christian, Président, fait part aux membres de l'assemblée délibérante, des résultats du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2018.

Ce compte administratif s'établit en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :

Dépenses	996 622.77€
Recettes	1 177 339.06€ (dont résultat antérieur reporté de 235 149.29€)

Résultat excédentaire 180 716.29€

Section d'investissement :

Dépenses	11 838.96€
Recettes	16 699.08€ (dont résultat antérieur reporté de 9 847.72€)

Excédent de clôture 4 860.12€

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

ADOPTER : hors la présence de Monsieur le Président, le compte administratif 2018 du CCAS, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil d'administration,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Catherine MANDEIX

SIGNE

M. Christian Dézalos